



LICENCE AYANT DROIT
SAISON 2023 / 2024

INFORMATIONS PERSONNELLES

NOM : Prénom :

Date de naissance : / / à

N° Licence :

Adresse :

Code postal : Localité :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Membre du comité de direction | <input type="checkbox"/> Membre de commission départementale |
| <input type="checkbox"/> Observateur | <input type="checkbox"/> Délégué |
| <input type="checkbox"/> Membre Honoraire | <input type="checkbox"/> Arbitre Honoraire |
| <input type="checkbox"/> Autre | |

Tout membre du district (Comité de Direction, Commission départementale, Observateur, arbitre honoraire et membre honoraire...) doit s'acquitter d'une cotisation. Pour la saison le montant est fixé à 28,30 € pour les membres actifs et pour les membres honoraires. En retour, il est délivré une licence « ayant droit ».

Merci de renseigner le présent document et de nous le retourner, accompagné de votre règlement (chèque établi à l'ordre du District de Football de la Haute-Vienne).

Date :

Signature

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE DE FOOTBALL

4 rue de La Rochefoucauld - BP 1036 - 87050 Limoges Cedex

